

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: SANI SHOT
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Traitement Purifiant Habitacle
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: STARC
210 Avenue Charles de Gaulle
F-69720 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 72 93 92 95
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Aérosol infl. 2 / SGH02 - H223 *
* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H223 Aérosol inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Stockage: P410 Protéger du rayonnement solaire.
P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.
2. 3. Autres dangers: liquide Inflammable.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:
- Méthylal
 - N° CE: 203-714-2 - N° CAS: 109-87-5
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119664781-31
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 70 < C <= 80
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
 - Divers :
 - DL50 / Cutanée / Lapin = > 5000 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = 6423 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

DL50 / Orale / Souris = 6950 mg/kg
CL50 / 96h / Poissons = >1000 mg/l
CL50 / 48h / Daphnia magna = >1200 mg/l
CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = 15000 mg/kg
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3110

- éthanol; alcool éthylique
 - N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-xxxx
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 15 < C <= 20
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
 - Divers :

Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500

- Dioxyde de carbone
 - N° CE: 204-696-9 - N° CAS: 124-38-9
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH04 - Gaz comprimés * Gaz ss pr. - H280
 - Divers :

Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 9000 - V.M.E ppm = 30000 - V.M.E mg/m³ = 54000

- HEXYL2-HYDROXYBENZOATE
 - N° CE: 228-408-6 - N° CAS: 6259-76-3
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119638275-36-000x
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07
 - * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- Chlorure de N-Alkyl (C12-18)-N-benzyl-N,N-diméthylammonium
 - N° CAS: 68391-01-5
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
 - * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400

- Chlorure d'alkyl (C12/14) dimethyl ethyl benzyl ammonium
 - N° CAS: 85409-23-0
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
 - * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400

- 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL
 - N° CE: 242-362-4 - N° CAS: 18479-58-8
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

- ACETYLCEDRENE(MAINCOMPONENT)
 - N° CE: 251-020-3 - N° CAS: 32388-55-9
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
- 2-acethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetra-methylnaphtalene
 - N° CAS: 54464-57-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489989-04-000x
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07
- * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Coumarine
 - N° CAS: 91-64-5
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * Sens. cut. 1 - H317
- * SGH08 * STOT rép. 2 - H373

- BENZYL2-HYDROXYBENZOATE
 - N° CE: 204-262-9 - N° CAS: 118-58-1
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07
- * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- Lilial
 - N° CAS: 80-54-6
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485965-18-000x
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- IONONE,METHYL-
 - N° CE: 215-635-0 - N° CAS: 1335-46-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471851-35-000x
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- | | |
|---------------------------------|---|
| 4. 2. 1. Inhalation: | Alcool éthylique (N° cas : 64-17-5)
CL50/inhalation/ rat > 20 mg/l |
| | Diméthoxyméthane (N° cas : 109-87-5)
CL50/inhalation/ rat = 1500 mg/l |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Alcool éthylique (N° cas : 64-17-5)
DL50/cutanée/lapin = > 2000 mg/kg |
| | Diméthoxyméthane (N° cas : 109-87-5)
DL50/cutanée/lapin = > 5000 mg/kg |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Alcool éthylique (N° cas : 64-17-5)
DL50/orale/rat = > 2000 mg/kg |
| | Diméthoxyméthane (N° cas : 109-87-5)
DL50/orale/rat = 6423 mg/kg |

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Donnée non disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | dioxyde de carbone (CO ₂), poudre, mousse résistant aux alcools. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Un incendie produira une épaisse fumée noire. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Assurer une ventilation adéquate.
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Donnée non disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- Méthylal :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3110
 - éthanol; alcool éthylique :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500
 - Dioxyde de carbone :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 5000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 9000 - V.M.E ppm = 30000 - V.M.E mg/m³ = 54000

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. 2. Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
gants en caoutchouc butyle
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: aérosol: liquide + gaz propulseurs ininflammable
9. 1. 2. Couleur: clair(e) et incolore
9. 1. 3. Odeur: fleur de cuir
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point d'éclair: PE<21°C
9. 1. 6. Limites d'explosivité: 1,1 -13 % en volume
9. 1. 7. Densité relative (eau = 1): <1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | oui |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non applicable. |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | complètement soluble |
| 9. 3. Autres données: | Chaleur chimique de combustion : 24.63 KJ/g
Distance d'inflammation : 15 cm |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | Données non disponibles. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Eviter les températures supérieures à 50°C |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | voir rubrique n° 3 |
| 11. 2. 4. Ingestion: | voir rubrique n° 3 |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Facilement biodégradable. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Pas de bio-accumulation.
Log Pow < 1 |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Données non disponibles. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Données non disponibles. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Données non disponibles. |
| 12. 6. 1. Toxicité aquatique: | Composé de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures :
Daphnia magna : CL50-48H =

Alcool éthylique (N° cas : 64-17-5)
CL50/48h/guppy = > 100 mg/l
Daphnia magna : CL50-48H = > 100 mg/l
ErL50 (72h) = 5000 mg/l

Diméthoxymethane (N° cas : 109-87-5) |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 7. Information(s) générale(s): CL50/96h/guppy = > 1000 mg/l
Daphnia magna : CL50-48H = > 1200 mg/l
Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1950
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS inflammable
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID: 2.1
14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales: 5F
14. 3. 4. Instructions d'emballage: P207 LP200
14. 3. 5. Code de restriction en tunnels: 2 (D)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: SP63
14. 4. 2. N° FS: F-D, S-U
14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG: SP63
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 2.1
14. 5. 2. Avis ou remarques importantes: A145, A167
14. 6. Dangers pour l'environnement: Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Etiquetage aérosol selon la directive 2008/47/CE de la commission du 8 avril 2008
Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C12-14
[(ÉTHYLPHÉNYL)MÉTHYL]DIMÉTHYLES, CHLORURES N° CAS 85409-23-0 , 0.50 g/kg, TP 02
COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-18 DIMETILI,
CHLORURES N° CAS 68391-01-5 , 0.50 g/kg, TP 02

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser <#x#> pour l'extinction.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P235 Tenir au frais.
P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
P301 EN CAS D'INGESTION:
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P331 NE PAS faire vomir.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P405 Garder sous clef.
P391 Recueillir le produit répandu.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SANI SHOT

Version:4

Date de révision: 12/06/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>P352 Laver abondamment a l'eau / <#x#>. P333 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: P313 Consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P332 En cas d'irritation cutanée: P337 Si l'irritation oculaire persiste: P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p>
16. 2. Avis ou remarques importantes:	<p>Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.</p>
16. 3. Restrictions:	<p>Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).</p>
16. 4. Information(s) supplémentaire(s):	<p>Conforme aux normes d'activités batéricide EN1040, EN1276, EN13697 Conforme aux normes d'activités fongicide EN1275, EN1650, EN13697 Efficacité validée sur le CORONA VIRUS selon le protocole EN14476+A2</p>
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	26/05/2014
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	19/11/2019
16. 5. 3. Date de révision:	12/06/2020
16. 5. 4. Version:	4
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	16
16. 6. Réalisé par:	STARC